



CAAMI-info

Contenu

p.1 Incapacité de travail - Salariés
p.2 Dossier Médical Global (DMG)

p.3 Calendrier du paiement des indemnités 2025
p.4 Pour un hiver sans souci

janvier
février
2025

Incapacité de travail - Salariés

Êtes-vous salarié ou chômeur? Si vous êtes en incapacité de travail vous devriez nous le déclarer dans les 7 jours calendrier qui suivent le début de votre incapacité. C'est le seul délai qui vous permettra à coup sûr d'éviter de perdre une partie de vos indemnités pour cause de déclaration tardive.

Une déclaration rapide

La sanction pour déclaration tardive prend cours après 7 jours pour les chômeurs/les intérimaires sans contrat ou immédiatement après la période du salaire garanti (14 jours pour les ouvriers, 28 jours pour les employés) et s'élève à 10 % de votre indemnité (par jour).

S'il est probable que votre incapacité de travail dépassera la période de votre droit au salaire garanti, vous avez tout intérêt à effectuer votre déclaration le plus vite possible, car la composition de votre dossier demande un certain temps.

Une déclaration rapide est nécessaire pour un paiement rapide.

Attention:

- En cas d'hospitalisation, vous pouvez déclarer votre incapacité de travail directement après votre sortie.
- Si le dernier jour pour faire votre déclaration tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, vous avez le temps jusqu'au 1er jour ouvrable qui suit.

Déclarer votre incapacité de travail?

Lorsque vous êtes en incapacité de travail, vous devez le déclarer à l'aide du "Certificat d'incapacité de travail". (Egalement connu sous le nom de document "Confidentiel")

Vous pouvez obtenir ce Certificat d'incapacité de travail auprès de votre office régional.

C'est à vous de compléter la première partie du Certificat d'incapacité de travail. La deuxième partie est à compléter par votre médecin. Il mentionnera une date de début et de fin d'incapacité sur votre certificat. N'oubliez pas d'apposer une vignette orange en haut de votre certificat!

Envoyez le certificat complété par la poste à votre office régional. Ne le mettez pas vous-même dans la boîte aux lettres de votre office régional, le cachet de la poste faisant foi. Vous pouvez également remettre le certificat dans votre office régional contre accusé de réception.



Dossier Médical Global (DMG)

Avec votre accord, votre médecin généraliste peut rassembler toutes vos données médicales dans votre Dossier Médical Global (DMG): opérations; maladies-chroniques; traitements en cours... Ce dossier lui permettra d'avoir une vue globale sur votre état de santé et d'améliorer son suivi.

Quels sont les avantages d'un DMG?

En plus d'améliorer le suivi de vos soins, le DMG vous permet également de limiter votre quote-part personnelle. Avec un DMG ouvert, vous paierez pour une visite au cabinet de votre généraliste:

Patient ordinaire	Bénéficiaire de l'intervention majorée
4 EUR	1 EUR
	0 EUR si moins de 25 ans

Ces montants sont ceux appliqués par un médecin conventionné. Dans ce cas, il s'est engagé à respecter les honoraires prévus. S'il n'est pas conventionné, il peut demander des suppléments qui ne sont pas remboursés. Vous devez donc payer ces suppléments vous-même, en plus du ticket modérateur.

Si vous avez plus de 75 ans ou que vous êtes reconnu malade chronique, vous bénéficierez également d'une diminution de 30% de votre quote-part personnelle lorsque votre généraliste effectue une visite à votre domicile.

Avec un DMG, si votre médecin généraliste vous renvoie vers un médecin spécialiste, vous économiserez 5 Eur (1 Eur pour les bénéficiaires de l'intervention majorée) sur la consultation de ce spécialiste.

Un DMG est obligatoire dans le cadre du suivi du diabète de type 2 et de certaines conventions d'autogestion.

Si vous êtes membre d'une Maison médicale, le DMG est d'office attribué et géré par cette Maison médicale.

Comment demander un DMG?

Demandez d'ouvrir un DMG Lors de votre prochaine consultation chez votre médecin généraliste (ou lors de sa prochaine visite à votre domicile). Le lien thérapeutique avec ce médecin sera enregistré.

Vous pouvez demander l'ouverture d'un DMG pour vos enfants ou pour un proche qui ne serait pas en état de le faire lui-même.

Combien de temps dure un DMG?

Votre DMG reste théoriquement ouvert jusqu'à la fin de la deuxième année civile suivant l'année d'ouverture. Exemple: un DMG ouvert en janvier 2024 restera actif jusqu'au 31 décembre 2026.

La CAAMI prolongera cependant anticipativement votre DMG (chaque année en février) si vous consultez votre médecin généraliste au moins une fois tous les deux ans.

Exemple: votre DMG ouvert en 2024 sera prolongé au-delà de décembre 2026 si vous avez consulté votre médecin généraliste au moins une fois en 2024 ou en 2025.

Combien me coute un DMG?

La CAAMI couvre l'entièreté des frais d'ouverture et de prolongation: le DMG ne vous coute rien. Consulter un autre médecin?

Vous consultez un autre médecin généraliste que celui qui gère votre DMG ? Vous n'avez en principe pas droit aux avantages (limitation du ticket modérateur).

Certains médecins généralistes travaillent cependant à plusieurs dans un même cabinet. Dans ce cas ils ont tous accès à votre DMG quand ils vous soignent. Cette pratique de groupe vous permet de bénéficier quand même de tous les avantages du DMG.

Changer de médecin?

Vous pouvez demander à un autre médecin généraliste de reprendre votre DMG. Ce transfert est gratuit.

Calendrier du paiement des indemnités 2025

Voici les calendriers des versements des indemnités d'incapacité de travail.

Incapacité de moins d'un an		
Période	Premier versement	Deuxième versement
Janvier	16/01	04/02
Février	18/02	04/03
Mars	18/03	03/04
Avril	17/04	30/04
Mai	16/05	03/06
Juin	17/06	03/07
Juillet	17/07	04/08
Août	18/08	02/09
Septembre	16/09	02/10
Octobre	16/10	04/11
Novembre	18/11	02/12
Décembre	18/12	A déterminer

Incapacité de plus d'un an	
Période	Versement
Janvier	29/01
Février	26/02
Mars	27/03
Avril	28/04
Mai	26/05
Juin	26/06
Juillet	27/07
Août	27/08
Septembre	26/09
Octobre	29/10
Novembre	26/11
Décembre	19/12

Selon les banques, il peut se passer quelques jours avant que les sommes arrivent sur votre compte.

Ces dates sont données pour des dossiers complets et en ordre.

Pour un hiver sans souci

Le vent d'automne nous ramène doucement l'hiver. Petit à petit il fera plus froid et le temps viendra pour nous de rallumer nos chaudières. Régulièrement, la presse se fait l'écho d'accidents impliquant des appareils de chauffage mal utilisés ou hors d'usage.

Chaque année dans notre pays, entre 30 et 50 personnes meurent ainsi victimes d'intoxication au monoxyde de carbone (gaz CO) dégagé par un appareil de chauffage à flamme ouverte.

Ce gaz n'a ni couleur ni odeur et reste donc très discret. Les premiers signes d'intoxication au gaz CO sont reconnaissables: la personne ressentira d'abord des maux de tête. Elle pourra ensuite avoir des nausées et éventuellement s'évanouir. Si rien n'est fait, la victime de l'intoxication risque de mourir faute d'oxygène.

Tout tourne autour de la ventilation! Faites une fois le tour des pièces de votre maison pour en vérifier l'aération/ventilation.

Nous vous donnons quelques bons conseils pour votre sécurité:

- Vérifiez chaque pièce où fonctionne un chauffage d'appoint (à flamme ouverte). Il doit y avoir un système d'aération.
- Faites nettoyer votre cheminée tous les ans par un ramoneur agréé : elle pourrait être bouchée (par exemple par un nid d'oiseau) et n'évacuerait alors plus les gaz de combustion.

- Faites installer vos appareils de chauffage et chauffe-eaux par une personne agréée.
- Si vous utilisez un chauffe-eau ou un chauffage dans votre salle de bain, la loi vous impose de placer une grille de 10/15cm dans la porte et sur le haut d'un des murs.
- Tous vos appareils doivent être reliés à une cheminée ou disposer d'une évacuation vers l'extérieur. Il est interdit de placer plusieurs appareils sur une même cheminée !
- Ne dormez jamais dans une pièce où fonctionne un appareil de chauffage à flamme ouverte.

L'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone est conseillée à proximité des chambres à coucher. Vous pouvez même envisager de placer ce type de détecteur à 5 – 6 mètres de l'appareil de chauffage lui-même.

Ces détecteurs ne remplacent cependant pas la prudence dans l'utilisation des appareils de chauffage fonctionnant par combustion (gaz, mazout, pétrole...).

Source: Fondation des brûlés

